

Communiqué de presse

28 avril 2021

Séance de la commission Swiss GAAP RPC du 19 avril 2021

La première séance de la commission de cette année a été entièrement consacrée au projet de révision de la RPC 30 « Comptes consolidés ».

Révision de la recommandation RPC 30 « Comptes consolidés »

Le groupe de travail dirigé par P. Balkanyi a présenté pour la première fois un projet global de la norme révisée lors de la séance de la commission du 19 avril 2021. Comme il s'agit d'un sujet complexe et comme on vise à approuver la norme pour la mise en consultation lors de la séance de la commission du 29 juin 2021, cette séance extraordinaire a été convoquée déjà à l'automne dernier.

Après que P. Balkanyi a brièvement présenté la recommandation révisée et abordé les changements les plus importants, les aspects suivants ont fait l'objet d'un débat animé : le périmètre de consolidation et la prise de contrôle d'une organisation ; l'élimination des bénéfices intérimaires dans le cas d'organisations associées ; et le maintien de la possibilité de compenser le goodwill avec les fonds propres. La discussion sur l'acquisition par étapes a pu être entamée, mais devra être poursuivie lors de la prochaine séance.

Le groupe de travail va maintenant traiter les commentaires reçus et, si nécessaire, apporter des ajustements au projet de recommandation révisée. Sur cette base, la commission poursuivra la discussion le 29 juin 2021.

Pour toute question ou suggestion concernant la norme RPC 30 « Comptes consolidés », veuillez contacter

Patrick Balkanyi, membre du Comité d'experts / responsable du projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 058 792 26 76

En raison de la situation de tension persistante liée au coronavirus, cette séance de la commission s'est, une nouvelle fois, tenue de manière purement virtuelle.

L'autre projet en cours de la fondation RPC, la nouvelle recommandation « Subventions publiques », est en consultation depuis le 15 mars 2021 et devrait être traité à nouveau par la commission en novembre 2021. De plus amples informations et tous les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse <https://www.fer.ch/fr/projets/subventions-publiques/>.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr. Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le « Swiss Reporting Standard » et le « Standard pour les sociétés immobilières » sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).